



ETUDES et CONSEILS  
MARKET RESEARCH and CONSULTANCY



## Evaluation de la rénovation du dispositif d'appui technique aux éleveurs ovins viande

**Présentation de la Phase 1**  
**Evaluation de la mise en place**



**7 Février 2011**

1



ETUDES et CONSEILS  
MARKET RESEARCH and CONSULTANCY

### Agenda



- n **Rappel des objectifs et du programme de travail**
- n Rappel du cadre technique et financier de l'AT ovin rénové
- n La mise en place du dispositif : appropriation et déclinaison en régions
- n Le bilan de la mise en place : maquette financière, structure du programme
- n Appui technique individuel
- n Appui technique collectif
- n Conclusions : points forts, points faibles, questions et recommandations

- n **Objectif 1 :**
  - Evaluer les conditions de mise en œuvre de l'appui technique rénové.
  - Réaliser **au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre de 2010** un bilan et une synthèse de la mise en œuvre des trois composantes du nouveau dispositif au sein des régions.
  - Préparer la réalisation de la phase 2 de l'évaluation : analyse des résultats et des impacts
- n **Objectif 2 :** réaliser une synthèse du bilan des résultats sur la 1<sup>ère</sup> année de mise en place de l'AT rénové et d'en faire **une évaluation centrée sur l'impact (2<sup>ème</sup> semestre 2011)**
- n Le champ de l'évaluation porte sur :
  - n Les volets de l'Appui technique rénové : programme régional d'appui technique, appui technique individuel, appui technique collectif + investissements
  - n Un bilan exhaustif sur les indicateurs quantitatifs de l'AT au niveau national
  - n Un approfondissement au sein de **12 régions** (dites régions du zoom)
  - n Pour l'AT collectif, évaluation de 10 programmes régionaux
  - n Les méthodes et outils mobilisés

- n Rapport présenté et corrigé suite : Comité Ovins/caprins du 5 janvier 2011 et Comité technique du 19 janvier 2011.
- n Une analyse du programme sur la base :
  - n Du fichier 2010 des effectifs d'éleveurs et de brebis éligibles à l'aide ovine (source ASP)
  - n Des données fournies par FranceAgriMer en janvier 2011 : il s'agit d'une extraction issue du logiciel SIVAL de gestion des CPER = données descriptives du programme conventionné. Mais certaines caractéristiques des projets régionaux ne sont pas disponibles.
  - n Lacunes notamment sur AT collectif
- n Dans ce contexte, on ne dispose pas à ce jour d'une centralisation exhaustive et dématérialisée des données régionales descriptives du programme conventionné CPER Ovin 2010, sous forme d'un tableau de bord de 20 onglets, constituant la référence du programme et **nécessaire à l'évaluation du bilan des réalisations.**

**Nota bene :** par convention, la dénomination de Maître d'Œuvre Régional (MOR) est conservée pour désigner les différentes structures professionnelles qui au sein des régions ont pour mission de gérer le CPER Ovin et ce, même si depuis 2007, les conventions sont signées directement entre FranceAgriMer et chacun des porteurs de projets.

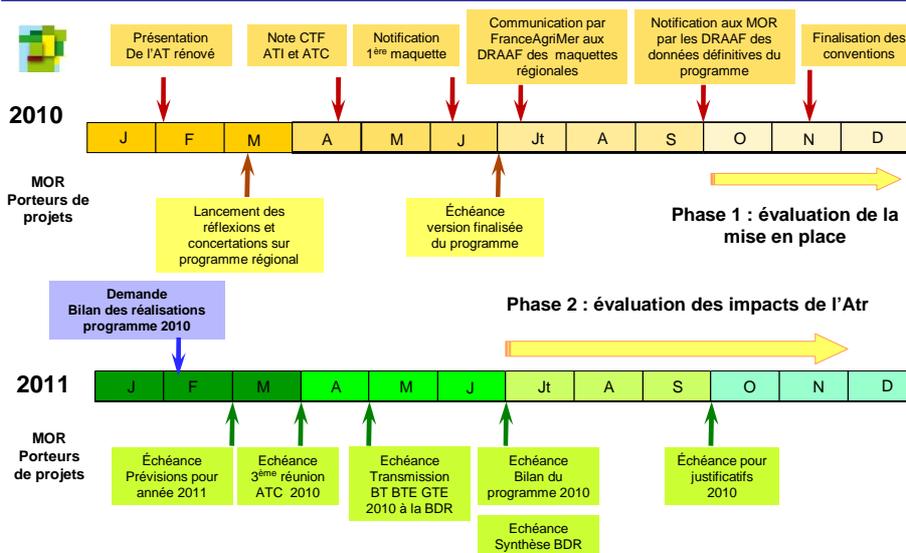
- n Entretiens de cadrage
  - FranceAgriMer, Coop de France, Institut de l'Elevage
- Traitement et analyse des données :
  - Données statistiques régionalisées sur cheptel et éleveurs, sur les porteurs de projets
  - Bilan chiffré et analyse de la déclinaison des deux volets de l'Appui technique en régions, avec les limites liées à la disponibilité des données
  - Constitution d'une base de données régionalisées (20 onglets)
  - Mise en formes des données (cartes)
- n Enquêtes au sein des 12 régions sélectionnées : DRAAF, FAM, MOR, Ingénieur Bassin de l'IE
  - n Réalisation de 36 enquêtes dans les 12 régions sur Novembre et Décembre 2010
 

MO Régional	DRAAF	FAM	IE	TOTAL
12	6	11	7	36
  - n Bonne mobilisation des différents partenaires et intérêt pour l'évaluation
  - n Grande diversité des situations régionales au sein des DRAAF/FAM : impact RGPP (postes vacants ou pourvus en 2010), modalités d'organisation des DRAAF/ délégations régionales de FAM, intérêt et implication variables pour filière ovine / autres filières prioritaires

- n Rappel des objectifs et du programme de travail
- n **Rappel du cadre technique et financier de l'AT ovin rénové**
- n La mise en place du dispositif : appropriation et déclinaison en régions
- n Le bilan de la mise en place : maquette financière, structure du programme
- n Appui technique individuel
- n Appui technique collectif
- n Conclusions : points forts, points faibles, questions et recommandations

■ Les principales nouveautés du dispositif telles que prévues par le CTF sont :

- Gouvernance régionale :
  - Mise en place par la DRAAF d'un Comité de suivi de l'appui technique ovin
  - Pour assurer formalisation de la conception, du suivi et de l'évaluation du dispositif avec une implication plus forte des DRAAF, des délégués régionaux de FranceAgriMer et de la profession au travers des missions confiées à l'animateur régional.
  - L'animateur régional est en charge de 8 tâches dont : **tenir un tableau de bord sur la mise en œuvre de l'appui technique et sur ces résultats (voir § 2.2.1 du CTF)**
- Une répartition des éleveurs en 3 groupes en fonction de leurs besoins et une déclinaison des prestations adaptées au travers des thématiques mobilisées. Une formalisation d'un plan d'action au niveau de chaque élevage en AT avec des indicateurs sur la base d'un pré-diagnostic
- La mise en place d'un AT collectif
- Un programme de suivi et d'évaluation sur base d'indicateurs avec des synthèses régionales et nationale



- n Rappel des objectifs et du programme de travail
- n Rappel du cadre technique et financier de l'AT ovin rénové
- n **La mise en place du dispositif : appropriation et déclinaison en régions**
- n Le bilan de la mise en place : maquette financière, structure du programme
- n Appui technique individuel
- n Appui technique collectif
- n Conclusions : points forts, points faibles, questions et recommandations

**Objectif** : Evaluer les modalités de mise en place et les modes de fonctionnement du **Comité régional d'AT ovins viande** et son rôle dans le lancement, la mise en place et le **futur suivi** de l'AT ovin rénové

**Document de référence** : CTF Animation technique régionale et AT collectif

2.1 - Gouvernance Régionale

221 - Animation technique régionale

Régions	MOR	ETP	DRAAF / FranceAgriMer	CR de suivi AT
Aquitaine	GIE	0,3		Section ovine du MOR
Auvergne	AROA	0,5	++	Formalisation du CR
Basse Normandie	GIE 2 régions	1		Commission ovine = Copil ATr
Bourgogne	COREL	0,2		Section ovine du MOR
Languedoc Roussillon	LRE	0,5		Commission Ovine
Limousin	AROL	1		Formalisation du CR
Lorraine	GIE	0,2		Commission Ovine
Midi-Pyrénées	GIE	1		Section ovine GIE
PACA	MRE	1		Comité de suivi CPER
Pays de la Loire	GIE	1	+	Comité de suivi CPER
Poitou-Charentes	ARO	1	+	Formalisation du CR
Rhône-Alpes	RAE	0,8		Section ovine du MOR

 Neutralité bienveillante

- Réflexions spécifiques et globales sur les enjeux de l'Appui technique / situation des éleveurs dans chaque région : limitées à qq régions
- Un travail «statistique» (souvent léger) sur fixation du seuil du groupe 1 mais sans liaison avec une formalisation des enjeux ni des objectifs sur les éleveurs ovins en difficulté et le projet les concernant
- **Pas vraiment de rupture / gestion du CPER ovin en 2009** : pas de demande explicite des DRAAF de formaliser un comité de suivi de l'Atr (sauf exceptions), il s'agit du MOR ovin ou de la section ovine du GIE ou plus simplement du comité de suivi du CPER, la structure reste exclusivement professionnelle, composition variable mais assez large, les services de l'Etat sont invités...
- Ensemble du programme perçu comme défini à l'échelon national (FAM, COOP de France et FNO) puis mise en place en régions selon le CTF
- MOR garde la main, DRAAF et FAM suivent dans la plupart des régions avec des exceptions + problèmes fréquents de réorganisation des services du MAAP en région
- Services de l'Etat : se sont retranchés en position de neutralité bienveillante (sauf exceptions) + travail administratif d'instruction et d'engagement des conventions fin 2010.
- Fin 2010 : au sein DRAAF/FAM, une vision assez vague des programmes mis en place et de leur état d'avancement, mobilisation limitée à absente sur le suivi du programme et les échéances de 2011

Régions	Réunions	Diagnostic	Critère	Assistance IE
Aquitaine	3 du groupe spécifique ATr	Réflexion spécifique 2010	PN zootechnique < 1	RAS
Auvergne	2 réunions du CR ATr	Non	3 critères dont PN < 1	RAS en région , formation IE
Basse Normandie	4 Réunions du Copil	Etude 2008	PN commerciale < 0.8	Animation
Bourgogne	2 réunions	Non	PN zootechnique < 1.1	RAS
Languedoc Roussillon	3 réunions	Non	PN commerciale < 1,05 (?)	RAS en région, formation IE
Limousin	4 réunions	Etude 2008-2009	PN commerciale < 0.7	Copil AT + traitement
Lorraine	2 Réunions CPER + 1 réunions des tks	Analyse PN et SCA	PN zootechnique < 0.8	Diagnostic sur BDR 2008 + réunion avec tks sur outils ATI
Midi-Pyrénées	Large concertation	Non	PN < 1,5 (prolif) , PN < 1	Copil AT+ formations IE
PACA	1 Conférence régionale ovine (?)	Non	PN zootechnique < 0.8	RAS
Pays de la Loire	4 comités de suivi du CPER	Réflexion spécifique 2010	0.5<PN commerciale< 0.8	RAS
Poitou-Charentes	3 réunions (dt 1 COREL)	Etude 2008-2009	PN commerciale < 0.7	Copil AT sinon RAS
Rhône-Alpes	1 Conférence régionale ovine (?)	Bilan 2007 (CROF)	PN zootechnique < 0.9 (±0.2)	RAS

- n **Rappel des objectifs et du programme de travail**
- n Rappel du cadre technique et financier de l'AT ovin rénové
- n La mise en place du dispositif : appropriation et déclinaison en régions
- n **Le bilan de la mise en place : maquette financière, structure du programme**
- n Appui technique individuel
- n Appui technique collectif
- n Conclusions : points forts, points faibles, questions et recommandations

	Eleveurs	Nombre de Brebis
PCO 2007	39 185	6 093 613
PB 2009	35 563	5 646 463
Demandeurs AO 2010	23 759	5 441 649
Demandeurs AO 2010 > 80 brebis	17 750	5 114 282
Estimation Brebis laitières	3 660	1 374 800
Estimation Univers éligible Ovins viande*	<b>14 090</b>	<b>3 739 482</b>
Poids relatif de l'univers éligible AT	<b>70%</b>	<b>92%</b>

Source : ASP 2010 et fichier PB 2009

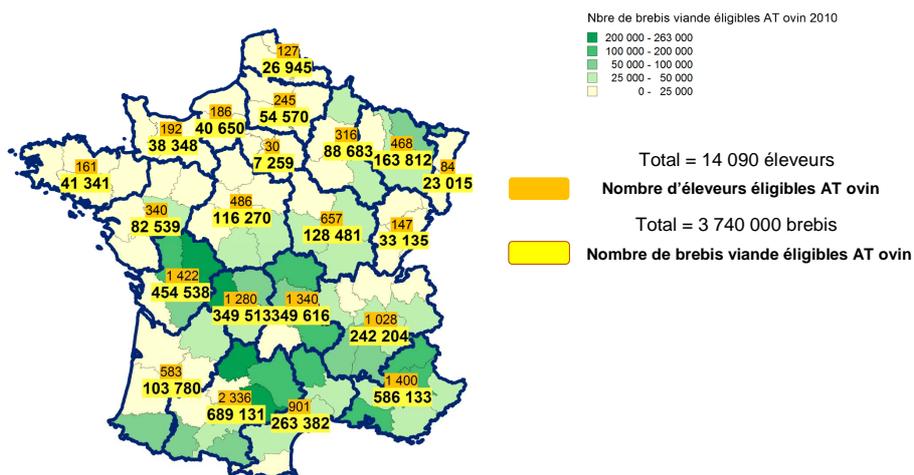
\* : 20 régions (2 régions non concernés par AT ovins viande : Ile de France et Corse)

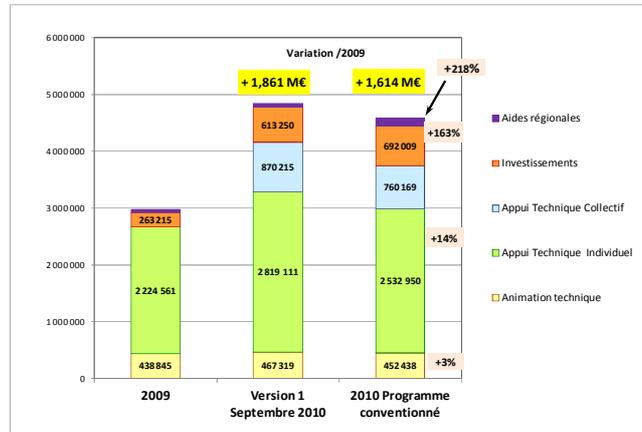
Fichier ASP des demandeurs AO 2010 mais lait + viande

Estimation de l'Univers éligible Ovins viande :

- 70% des éleveurs
- 92% des effectifs de brebis viande

Permet d'estimer un taux de pénétration de l'AT Ovin par région

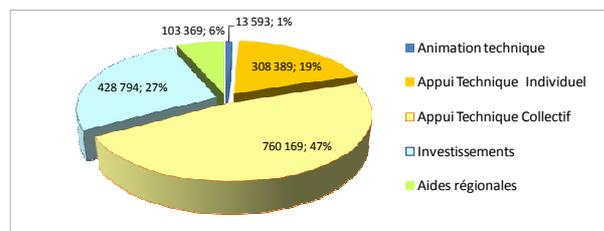




	2009	2010	Variation
Enveloppe nationale	2 974 102 €	4 588 417 €	+ 54% + 1 614 315 €

	2009		2010		Variation en € 2010/2009
	€	%	€	%	
Animation technique	438 845	15%	452 438	10%	13 593
Appui Technique Individuel	2 224 561	75%	2 532 950	55%	308 389
Appui Technique Collectif	0	0%	760 169	17%	760 169
<b>Total Appui technique</b>	<b>2 224 561</b>	<b>75%</b>	<b>3 293 119</b>	<b>72%</b>	<b>1 068 558</b>
Investissements	263 215	9%	692 009	15%	428 794
Aides régionales	47 481	2%	150 850	3%	103 369
<b>TOTAL CPER ovin</b>	<b>2 974 102</b>	<b>100%</b>	<b>4 588 416</b>	<b>100%</b>	<b>1 614 314</b>

Répartition de l'enveloppe complémentaire

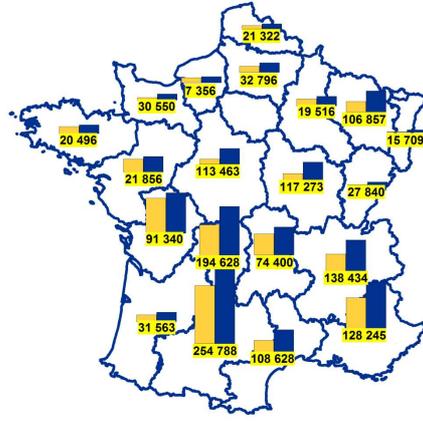


- n L'ensemble des conventions fait ressortir la mobilisation d'une enveloppe de 4,588 M€ soit une augmentation de +54%/2009, équivalant à +1,614 M€, 66% de cet abondement allant à l'appui technique .
- n Globalement, par rapport à une ressource complémentaire proposée de 2 M€, l'ensemble des projets des acteurs mobilise 81% de cette enveloppe complémentaire.
- n La structure du programme évolue comme suit en poids relatif :
  - n L'animation technique perd 5 points et les investissements en gagnent 5.
  - n Le poids des prestations auprès des filières régionales (animation et AT) passe de 90% en 2009 à 82%, à l'inverse les aides directes aux éleveurs passent de 10% à 18%.
- n L'Appui technique passe de 75% à 72% des montants mobilisés :
  - n L'appui technique individuel bénéficie de +308 K€ et représente 55% des ressources
  - n La création de l'AT collectif mobilise 17% de l'enveloppe
- n Les investissements augmentent de façon très sensible avec un poids relatif de 15% du total ; le montant alloué est proche de 700 K€, gagnant + 429 K€ / 2009
- n Il en est de même des aides régionales qui triplent (+103 K€)

Entre les données du mois de septembre 2010 (+1,861 M€ d'enveloppe complémentaire mobilisés) et le programme final (+1,614 M€) , 80% des montants ajustés proviennent de 5 régions : Auvergne, Pays de la Loire, Bourgogne, Rhône-Alpes et Limousin.

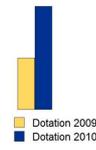
	% cheptel éligible Ovins viande	Animation technique	AT individuel	AT Collectif	Investissements	Total
Alsace	1%	1%	0%	1%	1%	1%
Aquitaine	3%	3%	3%	1%	1%	2%
Auvergne	9%	7%	8%	4%	4%	6%
Basse-Normandie	1%	1%	1%	4%	0%	1%
Bourgogne	3%	4%	4%	6%	6%	4%
Bretagne	1%	3%	1%	1%	2%	2%
Centre	3%	2%	3%	7%	2%	4%
Champagne-Ardenne	2%	2%	2%	0%	4%	2%
Franche-Comté	1%	2%	1%	1%	2%	1%
Haute-Normandie	1%	1%	1%	2%	2%	1%
Languedoc-Roussillon	7%	8%	4%	10%	3%	5%
Limousin	9%	11%	11%	18%	6%	11%
Lorraine	4%	4%	4%	5%	9%	5%
Midi-Pyrénées	18%	6%	24%	12%	16%	19%
Nord Pas-de-Calais	1%	2%	1%	0%	2%	1%
Pays de la Loire	2%	6%	3%	6%	4%	4%
Picardie	1%	3%	2%	1%	2%	2%
Poitou-Charentes	12%	14%	8%	9%	14%	9%
Provence Alpes Côte d'Azur	15%	6%	12%	6%	9%	11%
Rhône-Alpes	6%	10%	6%	6%	10%	7%
TOTAL 20 régions	100%	100%	100%	100%	100%	100%

- Légende
- Régions % dotations >> % cheptel éligible
  - Régions % dotations = % cheptel éligible
  - Régions % dotations << % cheptel éligible

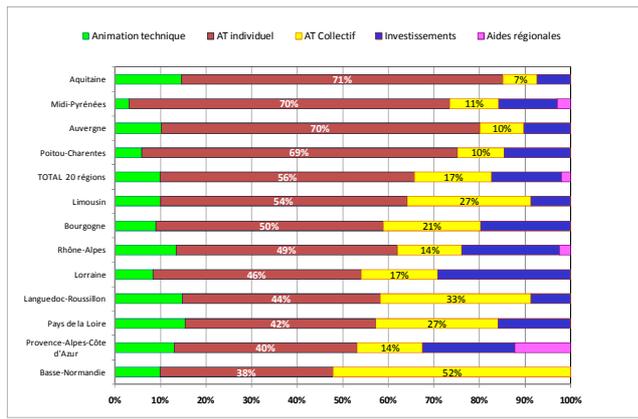


Total 20 régions  
2010 : 4 588 417 €  
2009 : 2 974 102 €  
Soit + 1 614 315 €

9 régions  
➤ 79% de l'enveloppe complémentaire  
➤ 75% du cheptel éligible

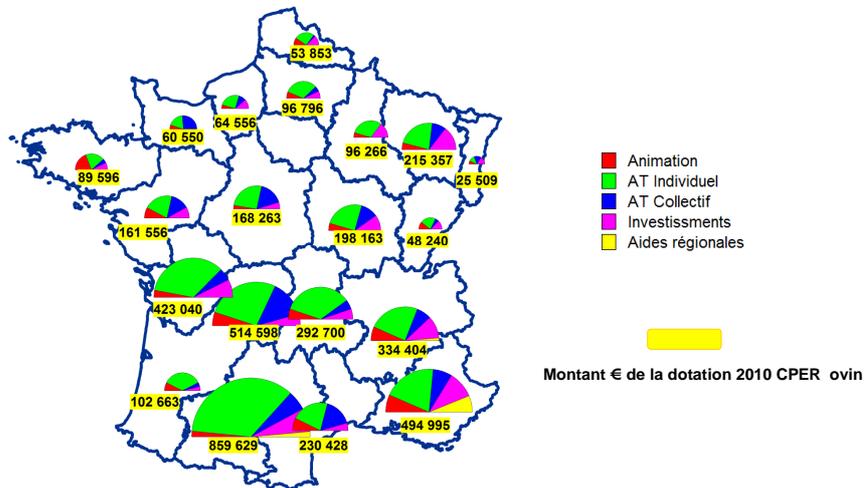


Montant de l'enveloppe complémentaire par région (hors 57 254 € d'aides régionales Massif Central non affectées)



Régions où ATI+ATC << 76%  
:  
➤ PACA : 54%  
➤ Lorraine : 62%  
➤ Rhône-Alpes : 63%  
➤ **Pays de la Loire : 69%**

ATI > 56%	Aquitaine, Midi-Pyrénées, Auvergne, Poitou-Charentes
ATC > 17%	Basse Normandie, Languedoc Roussillon, Limousin, Pays de la Loire, Bourgogne

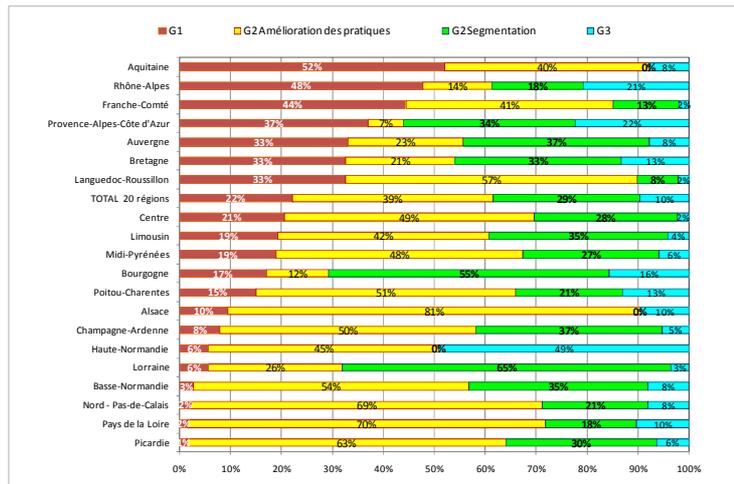


- n Rappel des objectifs et du programme de travail
- n Rappel du cadre technique et financier de l'AT ovine rénové
- n La mise en place du dispositif : appropriation et déclinaison en régions
- n Le bilan de la mise en place : maquette financière, structure du programme
- n **Appui technique individuel**
- n Appui technique collectif
- n Conclusions : points forts, points faibles, questions et recommandations

Avec plus de 7 350 éleveurs en AT Individuel :

- Cette prestation concerne un éleveur sur deux de l'univers éligible : le taux de pénétration est de 54% au total, somme de G1=12%, G2 =37% et G3 =5%
- Une augmentation limitée à +12% / 2009 en nombre d'éleveurs : ↗ en Midi-Pyrénées, Bourgogne, Lorraine, Centre, ↗ en Rhône-Alpes Limousin mais ↘ en Pays de la Loire, Aquitaine, Auvergne et Haute Normandie
- Le taux de pénétration est :
  - élevé pour Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes
  - en dessous de la moyenne pour LR, PACA, Rhône-Alpes, Auvergne, Aquitaine

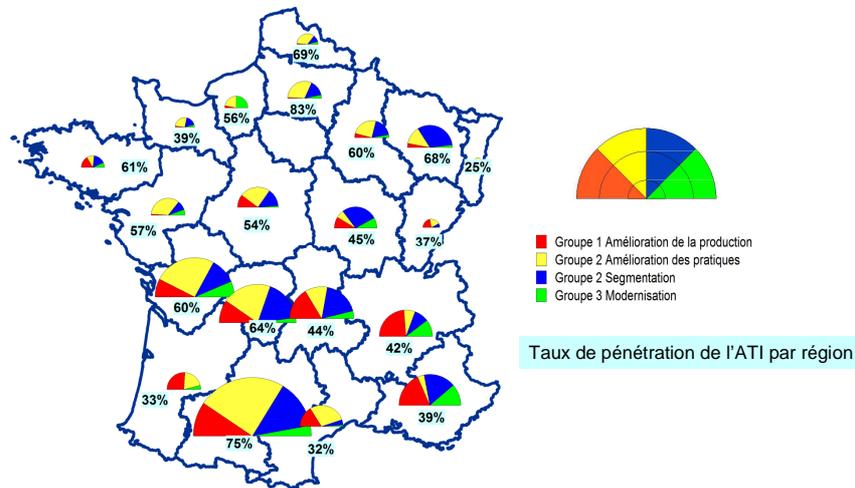
en % du nombre d'éleveurs



Une grande diversité de répartition, reflet d'une régionalisation certaine du dispositif

	Nombre d'Éleveurs	%	Montant €	%
G1 Amélioration de la production	1 628	22%	732 600	29%
G2 Amélioration des pratiques 300 €	2 343	32%	702 900	28%
G2 ESST ou Travail	566	8%	227 450	9%
G2 Segmentation	2 124	29%	637 200	25%
G3 Installation	160	2%	72 000	3%
G3 Coûts de production ou modernisation	550	7%	165 000	7%
TOTAL	7 371	100%	2 537 150	100%

- n Poids relatif du groupe 1 : en moyenne 22% des éleveurs en ATI , grande variation régionale
  - n Poids important dans plusieurs grandes régions ovines : Rhône-Alpes, PACA, Auvergne, Languedoc-Roussillon et Aquitaine (de 33% à 52% en poids relatif)
  - n Légèrement en dessous de la moyenne nationale pour Midi-Pyrénées, Limousin et Poitou-Charentes
  - n Certaines régions ont pris l'option de ne pas consacrer de ressources à ce groupe 1 : Pays de la Loire, Picardie, Est et Normandie
  
- n Poids relatif du groupe 2 : il regroupe plus des 2/3 des éleveurs en ATI
  - n 39% sur *Amélioration des pratiques* et 29% sur *Segmentation*
  - n Thématique *Amélioration des pratiques* : très présente en Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes Limousin et Pays de la Loire et faiblement présente en PACA, Bourgogne et Rhône-Alpes. Une baisse de 15% par rapport à 2009.
  - n Thématique *Segmentation* : faible à moyenne dans toutes les grandes régions ovines sauf en PACA, Limousin et Auvergne, cette thématique a surtout été privilégiée par les « petites » régions ovines . Une baisse sensible par rapport à 2009 : -31% en nombre d'éleveurs.
  
- n Poids relatif du groupe 3 : il complète la répartition avec 10% des éleveurs
  - n Surtout présent en PACA et Rhône-Alpes (21%) en Bourgogne (16%) et Poitou-Charentes (13%)
  - n Pratiquement absent dans 3 régions ovines : LR, Limousin et Midi-Pyrénées,

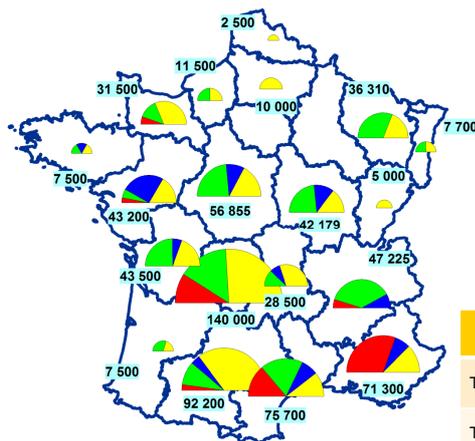


- n La répartition des éleveurs par thématique et sous thématique puis entre OP et Chambres :
  - n S'est faite **a priori** et non sur la base d'un pré-diagnostic (contrainte de calendrier). Aquitaine, Poitou-Charentes, Pays de la Loire ont créé des outils de pré-diagnostic qui seront mobilisés
  - n S'est faite aussi en fonction du programme contractuel engagé sur la période 2007-2009 : fin (d'où exclusion) ou poursuite des contrat de 3 ans (ex : segmentation)
  - n S'explique en grande partie par :
    - n La disponibilité en ressources humains, principal facteur limitant ⇒ dans certaines régions, le groupe 1 est plus faible que son poids relatif réel mais contraintes des ETP (engagements sur 6 à 10 visites)
    - n Les compétences requises pour couvrir les thèmes : nombreux thèmes exclus car les techniciens des OP ne sont pas compétents ou pas encore formés. Ont été citées : travail, coût de production, autonomie alimentaire, ressources fourragères, bâtiment d'élevage
    - n La thématique « coût de production » est le plus souvent l'apanage des Chambres
  - n Les OP réalisent des 91% ATI. Le poids des Chambres est significatif dans 3 régions : Aquitaine, Basse-Normandie et Bourgogne
  - n Assistance de l'Institut de l'Élevage est attendue sur : méthode BT du groupe 1 (homogénéisation), outil « coût de production » (test en cours)

- n Rappel des objectifs et du programme de travail
- n Rappel du cadre technique et financier de l'AT ovin rénové
- n La mise en place du dispositif : appropriation et déclinaison en régions
- n Le bilan de la mise en place : maquette financière, structure du programme
- n Appui technique individuel
- n **Appui technique collectif**
- n Conclusions : points forts, points faibles, questions et recommandations

- n Sur la base du fichier global des 20 régions **de la version 1** du programme (septembre 2010) et des entretiens en régions. **Certaines données soulèvent des questions et le programme ATC a été revu à la baisse dans certaines régions**
- n Equilibre entre les OP et les Chambres ; certaines OPC ont prévu de se mobiliser sur ATC en 2011
- n En moyenne 4 thèmes par région mais forte déclinaison dans certaines régions ; par ex 14 thèmes en Auvergne, 9 en Limousin
- n 32 groupes en moyenne par région pour les 12 régions mais impact du choix de Midi-Pyrénées (132 groupes dont 72 sur IE). Hors MP, **la moyenne régionale est de 18 groupes pour les 11 régions du zoom**
- n Près de 3900 éleveurs potentiellement concernés soit 28% de l'univers éligible
- n Identification électronique : un thème qui mobilise 30% des groupes et 25% des éleveurs en ATC mais impact de 3 régions qui représentent 73% de ces éleveurs (Auvergne, Lorraine, Midi-Pyrénées)

- n Une large unanimité pour souligner l'intérêt d'introduire du collectif dans l'AT ovin
- n Une forte mobilisation et créativité pour mettre en place les programme régionaux (T2 2010)
- n Mais déception suite aux précisions apportées au CTF par FranceAgriMer (juin puis septembre 2010) notamment sur les liens ATI et ATC et sur un travail transversal entre OP, CA et GDS (des collaborations existent, leur développement est souhaité et sans doute souhaitable)
- n Choix binaire dans certaines régions : ATC porté exclusivement soit par OP soit par CA mais ouvert à tous les éleveurs
- n Large mobilisation des Chambres départementales mais aussi présence de GDS, de syndicats ovins départementaux, un OS.
- n Mais un volet nouveau pour les techniciens (surtout ceux des OP) : comment mobiliser et animer un groupe ? quelles compétences des uns et des autres pour couvrir les différentes thématiques ?
- n Or succès mitigé des 3 réunions proposées par l'Institut de l'Elevage durant l'automne 2010 (30 participants soit seulement 10 par réunion) + rapport attendu de l'IE sur analyse de 3 régions
- n Recours à des financements de type VIVEA pour assurer complémentarité ATI et ATC
- n Bilan des réalisations à fin décembre : très variable, en général 2 réunions sur les 3 prévues
- n Le cadrage du suivi et des justificatifs reste à finaliser et à confirmer aux régions
- n **2010 est jugée comme une année de test** : refus d'évaluer ATC à l'aune du bilan 2010, souhait d'une sanctuarisation de l'enveloppe ATC pour 2011.



- Amélioration de la production
- Amélioration des pratiques
- Segmentation
- Modernisation

Montant € de la Dotation 2010 sur l'Appui Technique collectif.

	Poids relatif de l'enveloppe	Régions
Top 4	50%	Limousin, Midi-Pyrénées, Languedoc Roussillon, PACA
Top 10	85%	+ Centre, Bourgogne, Rhône-Alpes, Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Lorraine,

- n Rappel des objectifs et du programme de travail
- n Rappel du cadre technique et financier de l'AT ovin rénové
- n La mise en place du dispositif : appropriation et déclinaison en régions
- n Le bilan de la mise en place : maquette financière, structure du programme
- n Appui technique individuel
- n Appui technique collectif
- n **Conclusions : points forts, points faibles, questions et recommandations**

- n La structure en 4 volets avec l'ouverture sur un AT collectif présente une cohérence globale, susceptible de répondre aux objectifs stratégiques supposés (ceux-ci restent à formuler en précisant la logique d'intervention du programme). Il semblerait judicieux d'y ajouter un volet pérenne « animation et formation des techniciens »
- n La mobilisation de ressources financières est importante : +54%/2009, plus de +1,6 M€. L'enveloppe complémentaire prévue pour 2011 est cependant revue à la baisse : + 1,191 M€
- n Au-delà des difficultés de mise en place, 2010 a été marquée par des échanges et une concertation générale entre les acteurs régionaux regroupés autour du MOR qui, pratiquement partout, a porté la formulation du volet ovin du CPER 2010.
- n Globalement, la répartition régionale des moyens financiers est proche de celle du cheptel éligible . Mais des décalages significatifs existent : 4 grandes régions ovines (43% du cheptel éligible) ne bénéficient ainsi que de 31% de l'enveloppe...Les 9 régions qui regroupent 79% du cheptel éligible se partagent 74% de l'enveloppe complémentaire
- n Le taux de pénétration de l'ATI progresse **mais de façon limitée** : +12% avec un peu plus d'un éleveur sur deux de l'univers éligible. Le groupe 2 reste au cœur du dispositif avec 69% des éleveurs, complété par le Groupe 1 (22%) et le groupe 3 (9%). La répartition des éleveurs dans les trois groupes est très variable d'une région à l'autre
- n Le dispositif s'est ouvert partiellement aux Chambres d'Agriculture et autres acteurs : si les OP réalisent la quasi-totalité des ATI, la répartition des porteurs de projets d'ATC s'équilibre entre OP et CA.
- n L'Appui technique collectif a été privilégié par 4 régions qui se partagent 50% de la dotation sur ce volet ; la structure des programmes régionaux en termes de thématiques mobilisées est très variable

- n La rupture attendue telle que formulée dans le CTF est restée « lettre morte » sur certains points : gouvernance régionale, **une formulation du suivi et de l'évaluation *in itinere*** + (définition d'un projet régional cohérent en réponse à un diagnostic approfondi et une formulation des enjeux)
- n Un décalage manifeste entre l'état des ressources humaines (ETP disponibles et compétences) au sein des MOR, du réseau des porteurs de projet mais aussi des services déconcentrés du MAAP et l'ambition du programme. L'augmentation des ressources financières ne permet pas pour autant de renforcer les équipes dédiées à l'AT ovin.
- n Le programme affiché par certains acteurs sera sans doute difficile à réaliser. Il a déjà été revu à la baisse entre septembre 2010 et novembre 2010 (de façon significative pour 5 régions).
- n Autres points :
  - n Un réseau de porteurs de projets qui reste très dispersé avec une force technique très souvent limitée, marquée par une absence de management des équipes techniques. Rappel ATI : en moyenne 1 OP = 80 éleveurs et 1 Chambre d'Agriculture = 13 éleveurs...
  - n Une gestion administrative qui privilégie une logique individuelle d'acteurs alors que le développement des collaborations entre acteurs est recherché et souhaitable.
  - n Une périodicité annuelle du programme sans sanctuarisation des moyens financiers alors que la réponse attendue des actions est plutôt à prévoir sur le moyen terme.
- n La cohérence externe de ce volet du CPER gagnerait à être approfondie:
  - n Cohérence avec les mesures du PDRH : formation (111 A & B), installation (112), PMBE (121A), liens avec certaines MAET
  - n Cohérence avec les fonds de formation : VIVEA et FAFSEA
  - n Cohérence avec la structuration du réseau des OP

- n Définition et **mise à disposition** de la boîte à outils (homogène et opérationnelle):
  - n Outils BT et Module « coûts de production » pour G1 et G3
  - n Ensemble des indicateurs de suivi du programme : tableaux de bord de suivi des réalisations homogène par région, indicateurs de réalisations, de résultats et d'impact.
  - n Rôle respectif de FAM Montreuil, FAM régions, MOR et (évaluateur)
- n Exigence de 100% de BT (G1), de BTE (G2) et de GTE (G3) sur 2 ans : réticence générale et incompréhension car confusion entre logique « justificatifs » et logique BDN.
- n Cohérence en terme de calendrier entre la fourniture des justificatifs et celui des indicateurs : quelles échéances pour la programmation 2010 et liaison avec celle de 2011 ?
- n Le MOR souhaiterait garder un minimum de marge de manœuvre sur la gestion du programme régional, notamment sur la répartition entre les 4 volets du programme et celle des éleveurs entre les 3 groupes. Quelle compatibilité entre le conventionnement par porteur de projet et l'optimisation des ressources financières ?
- n Les points sur lesquels les MOR souhaiteraient ouvrir la discussion :
  - Pertinence de certaines thématiques du Groupe 2 : ESST, Segmentation
  - Articulation entre ATI et ATC : complémentarité ou exclusion ?
  - Favoriser les initiatives entre structures (OP-OP, OP-CA) mais aussi les éventuelles programmes interrégionaux en réponse au facteur limitant des ressources humaines et des compétences spécifiques à mobiliser.

- n Elles sont formulées en tenant compte :
  - n Des conclusions de l'évaluation conduite au 4<sup>ème</sup> trimestre de 2010 concernant la mise en place du programme, notamment des points faibles identifiés.
  - n Des attendus formulés par le Cadre Technique et Financier (CTF) : notes concernant l'Appui technique collectif, individuel et la gouvernance régionale.
  - n De l'objectif visant à conduire durant le 2<sup>ème</sup> semestre de 2011 une évaluation des résultats et des impacts du programme et ce **au niveau national** (en se focalisant au moins sur les 12 régions du zoom).

- R 1** Formaliser la logique d'intervention  
En déduire les indicateurs de réalisations, de résultats et d'impacts
- R 2** Améliorer la gouvernance régionale et nationale
- R 3** S'assurer que l'allocation des ressources financières réponde  
aux objectifs opérationnels retenus
- R 4** Concevoir et adopter des outils de suivi du programme communs  
entre FranceAgriMer et les MOR et homogènes entre les 20 régions
- R 5** S'assurer de la disponibilité et de la fiabilité des indicateurs de résultats (*ex ante et ex post*) pour chacun des 3 groupes à échéance du 30 juin 2011 puis  
pour les années futures
- R 6** Concevoir et mettre en place un programme pérenne d'animation et  
de formation des techniciens

**Objectifs stratégiques**

**Objectif 1** : Attractivité, accessibilité et pérennité du métier d'éleveurs ovins  
**Objectif 2** Une filière compétitive et un poids significatif de l'agneau français sur le marché des viandes

**Indicateurs d'impacts :**

**I1** = Revenu du secteur ovin : écart / moyenne régionale et nationale  
**I2** = Tonnage d'agneau français livré au marché français

**Objectifs opérationnels**

**Objectif 1** : disposer d'un diagnostic fiable des performances des ateliers de plus de 80 brebis  
**Objectif 2** : mettre en œuvre un programme opérationnel pour améliorer le résultat économique des ateliers ovins viande  
**Objectif 3** : gérer les composantes de l'offre (volume, qualité, période, prix) en cohérence avec une politique filière

**Indicateurs de résultats**

**R1** = poids relatif en nombre d'éleveurs et de brebis du groupe G1  
**R2** = valeur de PN et SCA en fonction des 3 groupes  
**R3** = kg d'agneau livré par brebis aidée en fonction des 3 groupes  
**Voir tableau complet des indicateurs de résultats**

**Actions mises en œuvre**

Un programme annuel et régionalisé comportant 4 volets  
 > Animation technique  
 > Appui technique individuel  
 > Appui technique collectif  
 > Aides directes aux Investissements

**Indicateurs de réalisations :**

**R1** Ensemble des indicateurs des deux volets ATI et ATC (voir tableau de bord)  
**R2** : indicateurs globaux de structure du programme décliné en région  
**R3** Ecart entre le programme conventionné et les réalisations justifiées  
**R4** Evolution des réalisations régionales et nationales année n/n-1 en relation avec les moyens financiers mobilisés

**Proposition d'indicateurs de résultats pour chacun des 3 groupes**

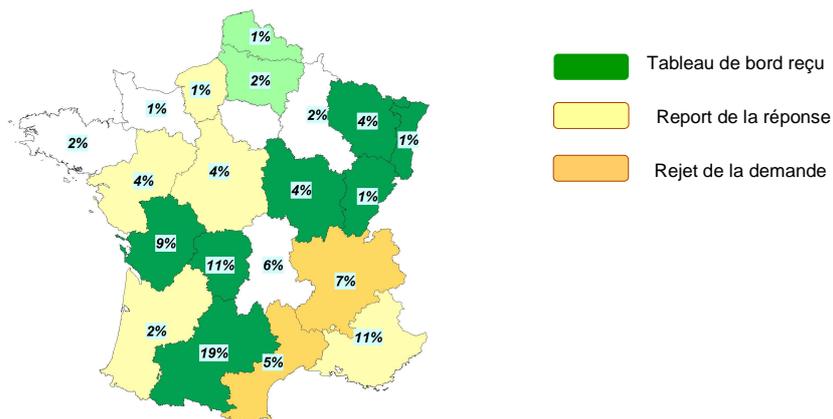
Indicateurs de résultats	N° d'ordre	G1	G2	G3	Remarques
Taux de productivité numérique	1	X	X	X	
Productivité pondérale / brebis	2	X	X	X	à filtrer
Nombre d'agneaux /UTAO	3	X	X	X	à valider au cas par cas
Productivité pondérale /UTAO	4	X	X	X	à valider au cas par cas
Solde sur coût alimentaire	5		X	X	
Marge brute par brebis	6			X	
Coût de production du kilo d'agneau	7			X	
<b>Nbre d'indicateurs de résultats</b>					
Minimum		2	3	5	
Maximum		4	5	7	

après concertation avec Institut de l'Élevage

- n Constat : l'implication des DRAAF et des délégations régionales de FranceAgriMer n'a pas été à la mesure des attentes formulées dans le CTF. Absence d'une claire rupture par rapport à la gestion passée du CPER ovin.
- n Nécessité de formaliser de la part des DRAAF la mise en place du Comité Régional de suivi de l'AT ovin avec une implication significative de la délégation régionale de FranceAgriMer.
- n Le Comité régional de suivi de l'AT ovin rénové pourra notamment se pencher sur :
  - n les outils en cours de conception (tableaux de bord) qui ont vocation à optimiser la mise en place, l'instruction, le suivi et l'évaluation du programme.
  - n L'organisation et les bonnes pratiques permettant à l'animateur régional de réaliser l'ensemble **des 8 objectifs qui lui sont assignés** (§ 2.2.1 du CTF Animation technique régionale et appui technique collectif)
- n Au niveau national, l'amélioration de la gouvernance passe par :
  - n La mise en place des outils (tableaux de bord) pour assurer un suivi exhaustif et détaillé du programme et disposer des 3 types d'indicateurs dans un délai raisonnable en année n+1.
  - n Une évolution sur les modalités de conventionnement en offrant la possibilité aux porteurs de projet au sein des régions de se regrouper pour concevoir des actions communes et signer des conventions multi partite avec FranceAgriMer.

- n L'analyse de la maquette financière nationale fait ressortir que :
  - n La somme des projets n'a mobilisé que 80% de l'enveloppe complémentaire proposée : 1,614 M€ sur 2 M€ soit 81%.
  - n 33% de l'enveloppe complémentaire ont été alloués aux *investissements* et *aides régionales*. En poids relatif, ces deux volets passent de 11% en 2009 à 18% du total en 2010.
  - n L'AT individuel ne mobilise que 19% des crédits complémentaires, avec comme conséquence une faible progression du nombre d'éleveurs en ATI (+12%) et un taux de pénétration de 54%.
- n Il en résulte qu'en terme d'appui technique *stricto sensu* **la rénovation du programme porte essentiellement sur l'introduction d'un AT collectif** qui avec 760 K€ mobilise 47% de l'enveloppe complémentaire et affiche un poids relatif de 17% du total notifié en 2010.
- n Ces constats amènent les recommandations suivantes :
  - n Limiter le poids relatif des aides directes aux éleveurs dans les maquettes financières, dans la mesure où le lien de causalité entre les objectifs opérationnels du programme et les effets attendus des volets *investissements* et *aides régionales* est a priori limité.
  - n Le point clé de la rénovation du programme étant l'AT collectif, il faudrait disposer d'une vision exhaustive et détaillée des réalisations en terme d'AT collectif pour 2010 (absente à ce jour)
  - n **Réfléchir aux méthodes à mobiliser pour évaluer l'AT collectif en phase 2** : benchmark avec le secteur bovins lait, bibliographie, analyse détaillée des réalisations et des impacts des programmes ATC des 4 régions mobilisant 50% de l'enveloppe nationale sur ce volet.

- n Le CTF prévoit que « *l'animateur régional doit tenir un tableau de bord régional sur la mise en œuvre de l'appui technique et sur ses résultats* ». De plus, le **niveau national** souhaite mettre en place un suivi et une évaluation *in itinere* du programme.
- n La réalisation de ces 2 objectifs passe par les recommandations suivantes :
  - Au niveau des régions, la **conception d'un tableau de bord commun à la délégation régionale de FranceAgriMer et au MOR** s'impose dès que possible : dans un premier temps il comportera **les indicateurs de réalisation** et à terme les indicateurs de résultats et éventuellement d'impacts .
  - Une structure homogène et non modifiable de ce tableau de bord sera fournie aux 20 régions et le cumul des 20 feuilles de réalisation et de résultats permet d'avoir un suivi du programme national.
  - Suite au comité technique du 19 janvier 2011, un courriel a été envoyé le 24 janvier 2011 aux MOR des 20 régions accompagné d'un tableau de bord spécifique à chaque région et comportant des données pré remplies :
  - Objectifs : renseigner la structure notifiée du programme et fournir le bilan des réalisations au 31 décembre 2010. L'échéance pour le retour avait été 4 février 2011. **Voir bilan ci-après**
  - La structure du tableau de bord a été finalisée par l'Unité CPER de FranceAgriMer : l'objectif reste que l'ensemble des acteurs du programme en adopte la structure et l'utilisation opérationnelle dans la gestion du programme (bilan 2010 et mise en place 2011)



- n L'objectif de mesurer les impacts du programme d'Appui technique 2010 nécessite de disposer d'une situation avant la mise en œuvre de l'action puis de celle prévalant à son issue, les deux états étant caractérisés par la mesure des indicateurs de résultats.
- n **La situation ex ante** des différents groupes d'éleveurs concernés par le programme :
  - n Pour les éleveurs des groupes G2 et G3 suivis en 2010 : il faut prévoir une compilation de leurs résultats technico-économiques (basés sur BTE et GTE de 2009) et ce à échantillon constant.
  - n Pour le groupe G1, la situation *ex ante* sera décrite par la synthèse des bilans techniques (BT) qui auront été réalisés **en 2010** chez 100% de ces éleveurs. La pertinence du critère choisi en 2010 pour définir ce groupe G1 sera évaluée avec un ajustement si nécessaire.
  - n Les pré-diagnostics ne pourront servir à caractériser la situation *ex ante* de ces éleveurs car il est admis que le *Bilan des diagnostics initiaux effectués au démarrage de l'appui technique* (voir §4 justificatifs du CTF) se limite à une synthèse qualitative.
- n **La situation ex post** des différents groupes d'éleveurs concernés par le programme :
  - n Elle sera basée sur la valeur des indicateurs de résultats **en 2010** pour les groupes G2 et G3 et **en 2011** pour le groupe G1
  - n Pour chacun des 3 groupes (G1,G2,G3), plusieurs questions se posent :
    - n Les outils requis ont-ils été disponibles et opérationnels en 2010 ? Leur mise en œuvre par les porteurs de projets est elle homogène au sein de la région ? la fusion des données au sein de la BDR est-elle opérationnelle ?
    - n Quel sera le scénario le plus probable en terme de remontée des données au 30 avril 2011 (en % des objectifs, appréciation de la qualité, cohérence par rapport à 2009

	2009	2010	2011	2012	2013
G1	∅	100% BT	100% BT	⊗	
			100% BT	100% BT	⊗
G2	x% BTE	50% BTE	⊗	50% BTE	⊕
	x% BTE		50% BTE	⊕	
G3	x% GTE	50% GTE	⊗	50% GTE	
	x% GTE		50% GTE	⊕	50% GTE

- Situation ex ante : indicateurs de résultats avant la mise en œuvre des actions du programme
- Situation ex post : indicateurs de résultats après la mise en œuvre des actions du programme
- ⊕ n / n-2 } Mesure des effets et des impacts de l'année n en semestre 2 de l'année n+1 si les données sont disponibles au 30 juin n+1.
- ⊗ n / n-1 }

- n Réfléchir et concevoir un programme pérenne d'animation et de formation des techniciens :
  - n Bilan des initiatives 2010 : COOP de France, Centre-Ouest, Institut de l'Elevage
  - n Objectifs : rompre l'isolement, organiser et dématérialiser l'enregistrement des réalisations, fournir un minimum de bagage sur le suivi et l'évaluation du programme (rupture avec la culture du justificatif), maîtriser les méthodes et les outils pour mettre en place et animer l'AT collectif.
  - n Selon le CTF, la conception, la mise en œuvre et le suivi de ce volet relèvent des missions de l'animateur régional (§ 2.2.1 du CTF Animation technique régionale et appui technique collectif). Le niveau régional apparaît en effet le mieux placé pour identifier les besoins et concevoir un programme avec les porteurs de projet.
  - n Généraliser à l'ensemble des régions une discussion avec les acteurs du programme sur les besoins de formation des techniciens puis formaliser un programme de formation des techniciens sur 2011.
  - n Mais une réflexion nationale sur les thématiques et la sélection des éventuels intervenants ainsi que les démarches interrégionales apparaissent souhaitables

- n Rappel des objectifs et du programme de travail
- n Rappel du cadre technique et financier de l'AT ovine renouvelé
- n La mise en place du dispositif : appropriation et déclinaison en régions
- n Le bilan de la mise en place : maquette financière, structure du programme
- n Appui technique individuel
- n Appui technique collectif
- n **Conclusions : points forts, points faibles, questions et recommandations**
- n **Annexes**

	Nbre de porteurs de projets		Nbre de Techniciens				Nbre éleveurs ATI			
	OP	CA et autres	OP		CA et autres		Nombre		Poids relatif	
			Nbre	ETP	Nbre	ETP	OP	CA et autres	OP	CA et autres
Aquitaine	4	4	6	5,25	4	2,25	121	71	63%	37%
Auvergne	8	3	21		13		514	72	88%	12%
Basse-Normandie	3	2	7	6,2	2	1,8	52	22	70%	30%
Bourgogne	5	5	14	13	5	4,3	234	68	77%	23%
Languedoc-Roussillon	6	0	4	3,5	6	3,85	289	0	100%	0%
Limousin	8	1	17	12,8	4	3,5	822	2	100%	0%
Lorraine	5	4	11	6,5	5	3,5	325	51	86%	14%
Midi-Pyrénées	8	4					1619	124	93%	7%
Pays de la Loire	4	1	8	7,5	3	1,7	181	14	93%	7%
Poitou-Charentes	12	4	17	13,5	4	3,5	797	60	93%	7%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5	6	5	5	7	4,7	502	43	92%	8%
Rhône-Alpes	4	6	4	6	4	4,33	429	28	94%	6%
<b>TOTAL 12 régions</b>	<b>72</b>	<b>40</b>	<b>114</b>	<b>79,25</b>	<b>57</b>	<b>33,43</b>	<b>5885</b>	<b>555</b>	<b>91%</b>	<b>9%</b>

Commentaires:

- 12 régions de l'échantillon = 6 440 éleveurs en ATI soit 80% du total
- 110 porteurs de projet soit en moyenne 80 éleveurs/OP et 13 éleveurs/CA ou autres
- Très forte dispersion des acteurs / large couverture thématique du programme (3 groupes, 4 thématiques, 7 sous-thématiques)
- Estimation Ressources Humaines dédiées aux ovins (et non à ATI) : 171 ingénieurs et techniciens (2/3 OP et 1/3 Chambres) pour un total de 112 ETP (soit en moyenne 2/3 temps partiel)

Dans un tel contexte, comment chaque acteur mobilise les compétences nécessaires à la couverture des thématiques ? Quelles synergies et complémentarités à mettre en place entre acteurs au sein des territoires ?

Critères	Total ou Moyenne	Commentaires
Nombre de porteurs de projet	106	OP = 49 & CA = 57
Nombre moyen de thèmes retenus	5	4 pour les 12 régions du zoom
Nombre moyen de groupes / région	22	32 pour les 12 régions du zoom Mais 18 pour 11 régions hors MP
Nombre d'éleveurs	3 894	28% de l'univers éligible
Nombre de groupes sur Id Electronique	122	Soit 28% du total des groupes
Nombre d'éleveurs sur Id Electronique	990	25% du total de l'ATC mais 73% dans 3 régions (Auvergne, Lorraine, et Midi-Pyrénées)
Nombre moyen d'éleveurs par groupe	10	
Nombre moyen d'ETP par région	1,8	
Nombre de jours par groupe	10	
Coût par groupe ATC	3726 €	
Coût par ETP dédié à ATC	51 000 €	

12 régions du zoom



Source : version 1 du programme – septembre 2010

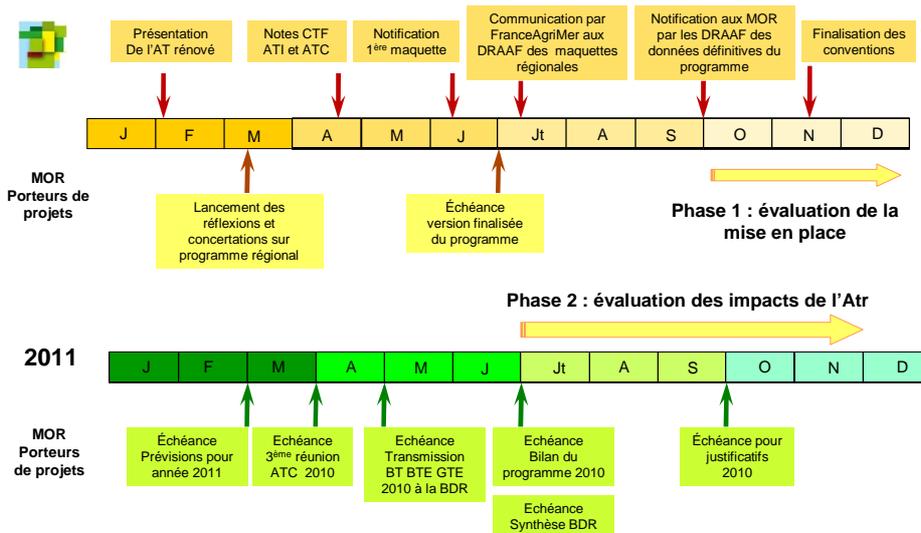
Actions Mise en Œuvre

	Thématiques	% Nombre éleveurs ATI
<b>G1</b> 1628	Amélioration de la production	22%
<b>G2</b> 5033	Hygiène	40%
	ESST	
	Ressources alimentaires	
	Travail	
	Segmentation	29%
<b>G3</b> 710	Installation	2%
	Coûts de production	7%
	Modernisation	

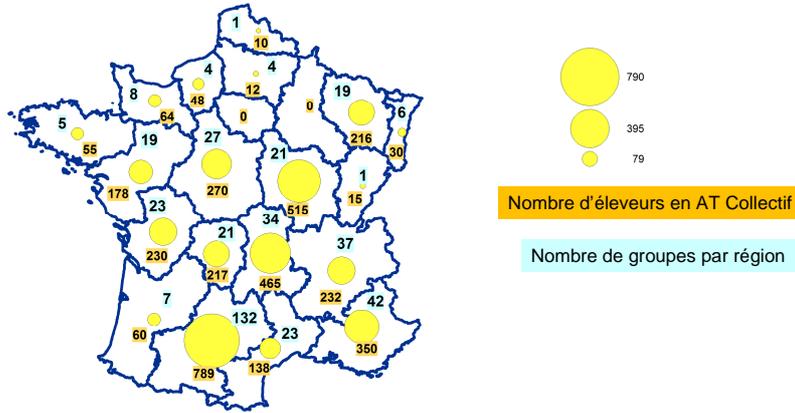
Indicateurs de résultats

Pré-diagnostics G1 ?	
Taux de mise bas, de prolificité, de mortalité	<b>BT</b>
<b>Taux de Prod Numérique</b>	
<b>Prod pondérale kg agneau / brebis</b>	<b>BTE</b>
Poids moyen agneau	
Prix moyen agneau	
Concentrés/ agneau kg	
Concentrés totaux / brebis kg	
Total achats aliments / brebis €	<b>GTE</b>
<b>Solde sur coûts alimentaires</b>	
Produit brut ovin/ brebis €	
Charges alimentation directes / brebis	<b>GTE</b>
Frais d'élevage / brebis e	
<b>Marge brute / brebis €</b>	

Discussion : hiérarchie des indicateurs (objectif niveau 1), prise en compte de l'ATC ?



Nombre d'éleveurs et nombre de groupes par région  
Appui Technique collectif



Source : version 1 du programme – septembre 2010

Estimation de la dotation par éleveur  
sur ATI et ATC

Type AT	Base	Montant	Nombre d'éleveurs	Dotation par éleveur
Individuel	Programme notifié	2 532 950 €	7 371	344 €
Collectif	Programme septembre 2010	870 215	3 894	223 €
	Programme notifié	760 169	3 401*	223 €

\* : non disponible dans programme notifié, donnée estimée au prorata de la version de septembre 2010